



**HAL**  
open science

# Une lecture régulationniste de la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie

Samir Bellal

► **To cite this version:**

Samir Bellal. Une lecture régulationniste de la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie. “ La théorie de la régulation à l'épreuve des crises ”, Association “Recherche&Régulation”, Jun 2015, Paris, France. halshs-00569330v3

**HAL Id: halshs-00569330**

**<https://shs.hal.science/halshs-00569330v3>**

Submitted on 6 Jul 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

# Une lecture régulationniste de la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie

Samir BELLAL<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Université de Boumerdès, Algérie. samirbellal@umbb.dz

## RÉSUMÉ.

Ce papier se propose de fournir, en s'appuyant sur une approche empruntée à l'École de la régulation, une spécification de la crise structurelle du régime rentier à l'œuvre en Algérie. L'analyse nous permettra d'en diagnostiquer les sources et d'en identifier les principales manifestations au plan macroéconomique et au niveau du comportement des acteurs de l'accumulation.

**Mots clés :** Régime rentier, mode de régulation, crise, arrangement institutionnel, fordisme.

L'étude des crises, ou plus proprement des périodes de crise, permet de mieux illustrer les ressorts profonds des régimes d'accumulation, soumis à de fortes tensions.

Dans ce qui suit, nous proposons une caractérisation de la crise structurelle du régime rentier à l'œuvre en Algérie, ce qui nous permettra, en nous appuyant sur la typologie des crises élaborée par la théorie de la régulation, d'en diagnostiquer les sources et d'en identifier les principales manifestations au plan macroéconomique et au niveau du comportement des principaux acteurs de l'accumulation.

## A. QU'EN EST-IL DE LA CRISE EN ALGÉRIE ?

Il semble que la crise de la fin des années 80 a entraîné des changements institutionnels notables, mais ces derniers se révèlent incapables de favoriser l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation<sup>1</sup>. Telle est l'idée centrale que nous nous proposons de développer dans la présente étude. Mais avant d'aller plus loin, revenons sur les acceptions de la notion de crise.

Pour la théorie de la régulation, la croissance économique est, d'une manière générale, l'expression de la cohérence d'un ensemble de formes institutionnelles. Il en découle que les crises structurelles, lorsque crises il y a, sont la traduction même des caractéristiques du mode de régulation et du régime d'accumulation [Boyer, 2004].

La notion de crise semble de ce fait indissociable de celles de mode de régulation et de régime d'accumulation. C'est ainsi qu'on distingue, dans la typologie générale des crises, deux types de crises structurelles, selon que leur origine est dans la régulation ou dans le régime d'accumulation : la crise du mode de régulation, et la crise du régime d'accumulation<sup>2</sup>. Dans le premier cas, les enchaînements conjoncturels peuvent être défavorables mais le régime d'accumulation demeure viable. Par contre, dans le second, c'est le principe même du régime d'accumulation qui est en cause dès lors que les contradictions entre les formes institutionnelles les plus essentielles, c'est-à-dire celles qui conditionnent le régime d'accumulation, atteignent leurs limites [Boyer, 2004].

Cette distinction peut sembler abstraite. Néanmoins, sa pertinence se révèle amplement dès lors que l'on considère des régimes concrets, comme celui auquel nous nous intéressons ici, à savoir le régime rentier à l'œuvre en Algérie.

Dans ce dernier, deux sources de crises peuvent être identifiées, chacune renvoyant en fait aux deux types de crises ci-dessus évoqués.

*La première source* provient du fait que les flottements du marché international des hydrocarbures agissent comme une force exogène capable de bloquer ou d'autoriser, selon le cas, la poursuite de l'accumulation. L'action de blocage peut survenir de deux manières principales :

- Une pénurie de biens de capital, suite à la baisse de la capacité d'importation, devenue insuffisante ;
- Un blocage de la dynamique de la demande interne suite à la baisse des revenus des agents rentiers.

Les deux procédés peuvent se combiner simultanément. Tel semble avoir été particulièrement le cas au lendemain de la chute des prix du pétrole en 1986, quand les problèmes d'approvisionnement en équipements et matières premières ont commencé à se faire sentir.

*La seconde source* de crise peut survenir de la faible création de débouchés internes, quand bien même les capacités d'importation (de biens d'équipement, de matières premières et autres) sont suffisantes. Des phénomènes de concentration des revenus, des blocages d'ordre institutionnel, ... entre autres, sont susceptibles de s'opposer à l'apparition des processus auto-entretenus de création de débouchés. Cette situation semble caractériser les années 2000.

---

<sup>1</sup> Rappelons que la crise survenue à la fin des années 80 fait suite au contre-choc pétrolier de 1986. La baisse brutale des revenus pétroliers a mis les équilibres internes du pays dans une situation intenable, ce qui a ouvert la voie à un endettement extérieur important et fort contraignant.

<sup>2</sup> Dans la typologie des crises élaborée par la théorie de la régulation [Boyer, 2004], on distingue cinq formes de crises, classées par ordre croissant de gravité, au sein d'une même configuration institutionnelle. Il s'agit de : 1. La crise comme perturbation interne ; 2. La crise cyclique, expression du mode de régulation ; 3. La crise du mode de régulation ; 4. La crise du régime d'accumulation ; 5. La crise du mode de production. Dans ce papier, nous nous intéressons aux crises de type structurel qui correspondent à l'horizon temporel dans lequel nous nous situons, c'est-à-dire les formes 3 et 4.

En somme, les crises peuvent résulter à la fois de l'insuffisante capacité d'importation et de la faible création de débouchés, ces deux situations pouvant se présenter simultanément ou séparément. Dans le premier cas, nous sommes en présence d'une crise du régime d'accumulation, et dans le second, d'une crise du mode de régulation.

Par ailleurs, il convient de remarquer que cette distinction n'est pas trop présente dans les analyses orthodoxes consacrées à la crise du régime rentier, analyses dans lesquelles la primauté est souvent accordée aux facteurs exogènes. Il en est notamment ainsi des approches se réclamant du marxisme<sup>3</sup>.

Outre la dimension exogène qui renvoie principalement au caractère instable, volatile et éphémère des revenus pétroliers qui servent de source de financement à l'accumulation interne (crise du régime d'accumulation), la crise revêt une dimension endogène (i.e. crise du mode de régulation). Celle-ci présente, cela va sans dire, des particularités par rapport au modèle de référence du fordisme. En effet, par rapport à ce dernier, la crise en Algérie est aux antipodes.

Quelles sont donc, par référence au fordisme<sup>4</sup>, les particularités de la crise en Algérie ?

D'abord, l'évolution de la productivité dépend pour l'essentiel de l'importation et de l'adoption des technologies incorporées dans les équipements et les biens intermédiaires produits par les économies avancées. Ces gains de productivité n'ont pu, pour diverses raisons, être mobilisés par le secteur domestique, à l'exception du seul secteur exportateur, le secteur des hydrocarbures, qui reste une enclave.

En second lieu, le régime de demande est fortement dépendant des importations. A la différence des pays à économie avancée, le salaire ne contribue pas à la formation de la compétitivité et n'est pas non plus un facteur moteur de la demande domestique. Globalement, le bouclage de l'accumulation est déconnecté par rapport à l'espace domestique, déconnexion accentuée par la plus grande ouverture de l'économie nationale survenue ces dernières années.

Enfin, le caractère ambigu de l'institutionnalisation du rapport salarial conduit à l'instauration de mécanismes concurrentiels en matière de formation des salaires. A l'évidence, la crise dans ce contexte ne peut s'expliquer par les effets déstabilisateurs liés à l'approfondissement et l'institutionnalisation croissante du salariat. Elle semble, au contraire, liée aux blocages qui s'opposent au mouvement de salarisation [Ominami, 1986].

En somme, l'ensemble des éléments qui viennent d'être évoqués nous conduit à admettre la nécessité d'appréhender la problématique de l'accumulation au-delà de la simple analyse classique de la reproduction, du surplus et de l'accumulation, analyse qui met l'accent sur la relation profit-accumulation. La prédominance des comportements rentiers, résultante de l'environnement institutionnel en vigueur dans la société et dont l'émergence n'est pas étrangère à la disponibilité de la rente pétrolière, justifie que l'on s'intéresse aux déterminations des rapports sociaux autres que celles liées à l'accumulation productive. En d'autres termes, il y a lieu de prendre acte du fait que nous sommes en présence d'une situation où les rapports sociaux et économiques ne sont pas déterminés exclusivement par les normes de profits qui découlent de l'activité productive.

La crise survenue au lendemain de la chute des prix du pétrole en 1986 est révélatrice de la fragilité du régime rentier d'accumulation. Il s'agit d'une crise structurelle qui a nécessité un ajustement dont la finalité immédiate est de mettre l'économie nationale en état de faire face aux contraintes extérieures qui découlent de son mode d'insertion internationale. Les mesures d'ajustement prises en réponse à la crise ne pouvaient manifestement pas avoir pour but de favoriser un dépassement du régime rentier, mais visaient plutôt à créer les conditions d'une

---

<sup>3</sup> Les approches se réclamant du marxisme présentent souvent la crise en liaison avec les dynamiques économiques contradictoires qui animent le centre et qui finissent par se répercuter négativement sur les dynamiques économiques et sociales à l'œuvre dans les pays de la périphérie, dont font partie les pays dits rentiers. Quand la référence est faite aux facteurs internes pour expliquer la crise, c'est souvent pour souligner la « connivence » de certaines forces internes alliées avec le capital international.

<sup>4</sup> La référence au fordisme n'est pas sans intérêt pour comprendre les spécificités de la crise dans les économies rentières comme celle de l'Algérie. Rappelons que, schématiquement, le fordisme se caractérise par trois mécanismes. Le premier a trait à la dynamique des gains de productivité, fondée sur l'existence de rendements d'échelle et d'effets d'apprentissage ; le second établit, de façon souvent explicite, un lien entre la formation des salaires d'un côté, et l'évolution des prix à la consommation et celle des gains de productivité, de l'autre ; le troisième mécanisme décrit comment se forme la demande une fois connue la distribution du revenu. Il suppose que la consommation des salariés est un indicateur clé pour la décision d'investissement [Boyer, 2004].

reconfiguration institutionnelle à même de rétablir la viabilité, sur le moyen terme, du régime. La reprise des cours du pétrole sur le marché mondial, d'abord timide au milieu des années 90, ensuite vigoureuse et soutenue à partir de 1999, allait renforcer cette tendance à la consolidation des conditions de viabilité du régime rentier.

« *Chaque économie a la crise de sa structure. Et il ne faut pas confondre, par ailleurs, les facteurs qui déclenchent une crise avec la crise elle-même* » écrit C. Ominami [1986] dans son œuvre pionnière « *Le tiers-monde dans la crise* ». Ceci est particulièrement vrai de l'économie algérienne durant la décennie 2000. En effet, alors que les revenus tirés de l'exportation du pétrole enregistrent des niveaux jamais égalés, l'économie domestique peine à redémarrer. Pire encore, nous assistons depuis plusieurs années à un paradoxe : à une disponibilité jamais observée de ressources de financement font face un déclin continu et inéluctable des activités productives (et de l'industrie en particulier) et une aggravation du problème du chômage.

Le paradoxe dont il est question ci-dessus a constamment alimenté le débat économique en Algérie ces dernières années. D'aucuns en effet ne s'expliquent pas qu'une telle situation ait pu survenir et durer.

Manifestement, si l'on se réfère à la typologie des crises décrite précédemment, ce paradoxe apparaît comme l'expression d'une crise du mode de régulation, à l'œuvre depuis le milieu des années 90. C'est là une interprétation régulationniste qui met davantage l'accent sur le facteur institutionnel. Ce dernier se cristallise, dans le contexte présent, dans le comportement rentier de l'ensemble des acteurs de l'accumulation.

Quoi qu'il en soit, et par-delà la diversité des approches auxquelles l'on peut faire appel pour interpréter la trajectoire économique de ces dernières années, il semble que cette dernière définit un régime d'accumulation dont la dynamique n'est nullement affectée par une quelconque désarticulation entre sections productives. C'est là une affirmation qui remet en cause l'une des idées répandues et souvent admises dans les travaux régulationnistes consacrés à la question du développement.

En effet, dans beaucoup de travaux se réclamant de la théorie de la régulation<sup>5</sup>, le régime d'accumulation est défini en recourant au découpage sectionnel que l'on retrouve dans le livre II du « *Capital* » : ainsi, le régime d'accumulation est conçu comme l'ensemble des modalités spécifiques d'absorption de la tendance à l'auto développement de la section I, autrement dit, comme une certaine articulation entre les deux sections I et II. Le sous développement est, sous cet angle, vu comme le résultat du développement insuffisant de la section I.

L'inexistence avérée, dans les faits, de la section I est souvent remplacée, pour le pays rentier, par l'intégration d'une section III, spécialisée dans l'exportation des produits miniers. Dans cette perspective, l'importation des moyens de production, pour compenser l'atrophie de la section I, qualifie les régimes d'accumulation des pays sous développés, et des pays rentiers en particulier.

Cette approche a donné lieu à des critiques, dont les plus importantes sont essentiellement d'ordre méthodologique [Lipietz, 1986]. Ainsi :

- Selon cette approche, la stabilité du régime d'accumulation est partiellement conditionnée par la 3<sup>ème</sup> section. Or, cette dernière est intrinsèque aux conditions d'échange et non à celles de production puisque ses performances résultent des conditions du commerce international. On en conclut naturellement que l'état du sous développement est la résultante du mode d'insertion de l'économie nationale dans l'économie mondiale, d'où le retour aux infortunes des théories de la dépendance et de l'échange inégal que la théorie de la régulation cherche précisément à éviter ;

- Cette démarche laisse penser que l'industrialisation épuise le développement, ce qui l'expose aux critiques habituellement adressées à l'encontre des stratégies d'industrialisation mises en œuvre dans beaucoup de pays sous développés ;

- Enfin, sur un plan strictement théorique, la conceptualisation du régime d'accumulation comme modalité d'articulation entre les sections I et II est discutable pour une raison simple : en tant que concept constitutif de la théorie de la régulation, le régime d'accumulation reflète une

---

<sup>5</sup> Voir en particulier M. Lanzarotti [1992], R. Haussman et G. Marquez [1986], pour n'en citer que les plus représentatifs.

dynamique économique et sociale fondée avant tout sur la valeur d'échange et non pas sur la valeur d'usage<sup>6</sup>. En d'autres termes, l'étude du régime d'accumulation nécessite que l'on se situe exclusivement dans la perspective qui a pour référence la séquence A-M-A', c'est-à-dire l'espace des valeurs d'échange. Dans cette séquence, le détour par la production, et donc par les valeurs d'usage, revêt davantage le caractère d'une nécessité que d'une loi régissant l'accumulation.

En conclusion de ce qui précède, il nous semble que le développement ne saurait se réduire à une internalisation de la section I et qu'il est surtout nécessaire d'appréhender la crise en en recherchant l'origine ailleurs que dans la dynamique intersectorielle.

La crise du mode de régulation, caractéristique de la trajectoire économique de la décennie 2000, a une dimension macroéconomique qui s'exprime par un blocage de la transformation de l'épargne en investissement.

## B. BLOCAGE DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉPARGNE EN INVESTISSEMENT.

Commençons d'abord par dresser, en quelques chiffres, un état des lieux.

L'épargne nationale est essentiellement le fait du secteur des hydrocarbures. La hausse du prix du pétrole a, cela va de soi, entraîné une augmentation de l'épargne nationale ; celle-ci est constituée de l'épargne budgétaire, directement liée à la fiscalité pétrolière, et de celle de la compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach, bien entendu.

Depuis 2000, le taux d'épargne nationale en proportion du PIB n'a cessé de croître. Depuis cette date, ce taux est en effet supérieur à 40 %. Comparé au taux de l'investissement, qui oscille autour de 30 % sur la même période, on mesure aisément les capacités de financement inemployées du pays.

**Tableau 1. Evolution du taux d'épargne et du taux d'investissement (En % du PIB).**

	2000	2001	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Epargne nationale dont	44.1	40.2	43.2	46.2	51.8	54.9	57.2	58.5	47.0	48.9
Etat	-	-	-	-	22.6	25.6	20.0	26.4	12.8	13.1
Non publique	-	-	-	-	29.2	29.2	37.2	32.1	34.2	35.8
Investissement dont	29.7	30.2	30.3	33.2	31.2	29.7	34.6	37.4	46.7	41.4
Non public	-	-	-	-	20.4	17.6	19.1	19.6	27.5	26.4
Solde épargne-investissement	14.4	10.0	12.9	13.0	20.6	25.2	22.6	21.1	0.3	7.5

Source : Office National des Statistiques (ONS) et Fonds Monétaire International.

L'excédent d'épargne sur l'investissement revêt plusieurs formes : thésaurisation, épargne oisive, des dépôts auprès des banques et le Fonds de régulation des recettes.

Cette aisance financière observée au plan macroéconomique n'a cependant pas eu pour effet un allègement de la contrainte de financement au plan microéconomique. Ainsi, au niveau des entreprises, le recours au financement externe (financement bancaire et autre) n'intervient qu'à hauteur de 25 % dans l'exploitation et 30 % dans l'investissement [Benabdellah, 2008].

Par ailleurs, malgré le contexte d'excès d'épargne sur l'investissement qui caractérise le cadre macroéconomique, le ratio « crédit à l'économie/PIB » reste faible puisqu'il ne dépasse pas 25 % en moyenne, tandis que le ratio « crédit au secteur privé/PIB » ne dépasse pas 12 % en moyenne.

Manifestement, ces quelques chiffres montrent qu'il y a difficulté à absorber productivement l'épargne. Il en résulte une situation paradoxale dans laquelle des ressources financières considérables mais oisives coexistent avec un sous-investissement dans les entreprises. Plusieurs explications sont avancées, parmi lesquelles l'inefficacité de l'intermédiation bancaire et

<sup>6</sup> Cette question est souvent abordée dans les travaux se réclamant de Marx. La distinction entre les sections I et II est fondée sur le critère de la valeur d'usage. Dans le champ de l'analyse économique des conditions sociales de la production, il nous semble que l'objet premier de l'étude est l'examen des lois qui président à la formation de la valeur d'échange. « La valeur d'usage n'entre pas dans le domaine de l'économie politique » écrit K Marx dans *Critique de l'économie politique* (Ed. Sociales, Paris, 1972, p 8), et d'ajouter plus loin, « La valeur d'usage n'exprime pas de rapport social ».

financière.

Pour d'aucuns, en effet, le système bancaire et financier est inefficace, ce qui explique pourquoi la santé macroéconomique du pays n'arrive pas encore à produire des effets concrets sur l'économie réelle. Ainsi, pour A. Benachenhou [2009], l'excédent d'épargne sur l'investissement pose la question de savoir si l'intermédiation financière ne souffre pas fondamentalement du fait que les liquidités disponibles sont concentrées chez des acteurs ou dans les banques qui n'en ont pas l'usage immédiat. Pour l'auteur, seul un redéploiement substantiel de ces ressources financières est à même de faciliter l'intermédiation et mettre fin ainsi à la situation décrite précédemment. Même s'il ne précise pas comment un tel redéploiement pourrait s'opérer, il semble qu'il faille lier la question de la faiblesse de l'intermédiation au statut juridique des banques.

Publiques pour l'essentiel, les banques sont devenues, après l'Etat, le lieu où la rente est immédiatement disponible [Amarouche, 2006]. La gestion de cette dernière par les banques semble n'obéir à aucune logique ou politique, industrielle ou autre. L'absence d'une politique active de l'Etat en matière d'investissement productif, politique qui se justifierait par le caractère public de la majorité des institutions bancaires, fait que ces dernières apparaissent, dans leur gestion des ressources financières disponibles, comme livrées à elles-mêmes.

Dans ces conditions, la faible mobilisation, à des fins d'investissement, des ressources disponibles au niveau des banques publiques est un phénomène qui s'apparente à la faible mobilisation des capacités de production, observée dans le secteur public industriel. N'étant pas configurées pour prendre des risques, les banques se contentent de s'orienter vers des marchés lucratifs et moins risqués.

Par ailleurs, on ne peut faire l'impasse sur l'importance des interférences de tous ordres dans la gestion de l'accès à ces ressources. Des considérations extra-économiques constituent un critère clef dans l'accès au crédit. La banque publique est, à l'instar de l'entreprise publique, traversée par les mêmes logiques politiques qui en font un instrument, une ressource de pouvoir politique. Ainsi, le secteur bancaire continue de subir de lourds handicaps, sous forme de financement contraint, sur injonction formelle du gouvernement ou sur injonction informelle émanant de certains centres de pouvoir, d'entreprises publiques structurellement déficitaires et celui d'entreprises privées ne remboursant que partiellement leur emprunts. Quant au secteur privé ne bénéficiant pas de la protection de réseaux clientélistes, son développement est lourdement handicapé par la difficulté d'accéder au financement bancaire en raison, entre autres, des défaillances managériales des banques publiques.

Si la crise du mode de régulation s'exprime par le blocage de la transformation de l'épargne en investissement, il serait cependant naïf de réduire les causes de ce blocage à la seule inefficacité de l'intermédiation financière. En fait, le problème est beaucoup plus complexe. La théorie du « dutch disease », même si elle ne traite de la question de l'usage de la rente que dans le cadre (restrictif) d'une configuration institutionnelle d'ensemble particulière<sup>7</sup>, permet cependant de poser la problématique de la gestion de la rente pétrolière en termes de capacité d'absorption qui, en l'occurrence, semble manifestement limitée.

Comparativement à la situation qui a prévalu lors de la phase « étatiste » de l'expérience de développement où, en raison de l'insuffisance de l'épargne nationale, l'Etat a eu recours au financement monétaire et à l'endettement externe pour réaliser les vastes programmes d'investissements productifs, la situation actuelle est aux antipodes. Dans ce contexte d'excédents d'épargne qui caractérise l'économie algérienne depuis le début de la décennie 2000, la question se pose de savoir si la politique budgétaire de relance par la demande est de nature à favoriser l'enclenchement d'un processus d'autonomisation de la croissance par rapport au secteur des hydrocarbures. La réponse à cette question contient des éléments qui sont à rechercher dans la configuration de l'architecture des formes institutionnelles.

En d'autres circonstances, le blocage de la transformation de l'épargne en investissement

---

<sup>7</sup> C'est dans ce sens que nous disons que la théorie du « dutch disease » est aux économies rentières ce que la Théorie de l'Équilibre Général est aux économies de marché constituées. Sur un plan strictement méthodologique, la comparaison nous semble tout à fait justifiée puisque, à l'instar de la TEG, la théorie du « dutch disease » n'est applicable que si l'ensemble des hypothèses sur lesquelles elle se fonde est réuni.

aurait nécessité, à juste titre, des politiques keynésiennes (budgétaire ou monétaire). Cependant, celles-ci reposent toutes sur l'existence d'une offre locale disponible et efficace, ce qui ne semble pas être le cas en Algérie où les structures de l'offre demeurent encore rigides et inefficaces<sup>8</sup>. Dans un article intitulé *Keynes est mort*, Benachenhou [2009] conclut que, pour l'Algérie, une politique de reprise ne peut pas être une politique de demande, mais une politique de l'offre. C'est là une conclusion que l'on retrouve logiquement dans les analyses se réclamant de la Théorie de la régulation, et ce depuis la publication des premiers travaux consacrés à la question de la crise du régime rentier d'accumulation.

Par ailleurs, la question du blocage de la transformation de l'épargne en investissement n'est pas sans lien avec la logique qui fonde le comportement des acteurs de l'accumulation, logique qui découle grandement de l'environnement institutionnel dont la vocation principale est de définir les contraintes et les incitations qui encadrent et régulent ces comportements.

### **C. DU COMPORTEMENT DES ACTEURS DE L'ACCUMULATION COMME FACTEUR DE BLOCAGE.**

L'analyse du comportement des principaux acteurs de l'accumulation, dans le cas de tout régime d'accumulation, permet de montrer jusqu'à quel point ces comportements peuvent être déterminés par les arrangements institutionnels en vigueur dans le contexte social considéré. Des expériences montrent par ailleurs que des arrangements institutionnels spécifiques sont nécessaires pour orienter et stimuler l'action de ces acteurs dans le sens souhaité<sup>9</sup>.

En Algérie, le comportement des principaux acteurs de l'accumulation semble s'inscrire dans la logique du mode de régulation mis en place depuis le début des années 90. Schématiquement, ce comportement est d'essence rentière : la captation de la rente semble être son mobile premier. Ce type de rationalité caractérise l'action de l'ensemble des acteurs, du secteur public au capital privé, national ou étranger.

Ainsi, dans le secteur public, la situation n'a fondamentalement pas changé. Les entreprises publiques sont restées majoritairement déstructurées et un grand nombre d'entre elles sont structurellement déficitaires. Si elles arrivent à se maintenir en activité et à financer leur cycle d'exploitation, c'est, comme par le passé, grâce au recours systématique au découvert bancaire.

Mais s'il en est ainsi, c'est parce que le mode de gestion des entreprises publiques n'a fondamentalement pas changé ; ces dernières continuent toujours de subir les injonctions politico-administratives. Les mesures à caractère juridique prises à partir de 1988 en vue de leur procurer davantage d'autonomie en matière de gestion se sont avérées vaines et purement formelles puisque les fonds de participation, structures de gestion du secteur transformés ultérieurement en holdings publiques, puis en sociétés de gestion des participations (SGP) de l'Etat, ne sont en réalité que des courroies de transmission des décisions des autorités publiques en charge des secteurs d'activité concernés. Ainsi, pour ne prendre que cet aspect, le mode de désignation des responsables de l'ensemble des structures intervenant dans la gestion des portefeuilles publics (essentiellement la cooptation) et le caractère limité des prérogatives qui sont conférées à ces structures font que le secteur public est resté ce lieu où la gestion du capital s'apparente à une gestion de carrières et de la distribution de prébendes.

La gestion des entreprises publiques n'a donc pas connu de changements notables. La description qu'en fait L. Addi dans « *L'impasse du populisme* », bien qu'antérieure à la période des « réformes », demeure encore étonnamment valable.

Il va sans dire qu'une telle situation ne tient que parce qu'existent des revenus pétroliers qui permettent de combler les déficits chroniques d'exploitation, expression de l'inefficacité économique de ces entreprises.

---

<sup>8</sup> Pour reprendre le diagnostic de Benachenhou [2009] à propos de l'efficacité (ou plus exactement de l'inefficacité) de l'investissement, on peut affirmer que l'efficacité de l'offre, au même titre que celle de l'investissement, est à lier à sa structure : la part relativement importante du secteur public explique pour beaucoup que l'offre soit aussi rigide et inefficace.

<sup>9</sup> Les expériences de l'Indonésie et de la Malaisie sont souvent citées lorsque l'on évoque le rôle des acteurs collectifs dans la définition d'un compromis institutionnel préservant l'intérêt économique de la collectivité nationale.

Quant au secteur privé, dont on attendait qu'il prenne les commandes de l'accumulation, ses performances sont peu convaincantes et ses résultats fragiles, et ce en dépit des changements opérés en faveur de son développement.

Ainsi, malgré la possibilité donnée, à partir de 1994, aux entreprises du secteur d'accéder aux ressources en devises, l'investissement productif privé n'a pas décollé. Sur la longue période, l'incitation à investir est contrariée par des conditions macroéconomiques défavorables dont la plus importante est sans doute le rétrécissement du marché intérieur suite à l'ouverture et la déprotection de l'économie nationale. En somme, nous assistons durant les décennies 90 et 2000 à une évolution qui peut paraître paradoxale puisqu'elle fait coexister une libéralisation relative et une stagnation de l'investissement privé productif.

Mais s'il en est ainsi, c'est surtout, nous semble-t-il, parce que les nouveaux arrangements institutionnels mis en place durant cette période, notamment ceux se rapportant au mode d'insertion internationale (une ouverture commerciale large et précipitée, taux de change surévalué), ont conféré aux activités commerciales une profitabilité supérieure à celle que l'on retrouve dans les activités de production.

L'essor du secteur privé est donc à relativiser. Sa contribution dans l'ensemble de l'économie reste encore limitée. Le secteur, constitué à 90 % de micro entreprises, souvent de type familial, opère essentiellement dans l'industrie manufacturière (en particulier dans l'agroalimentaire), le transport terrestre, le BTP et les services. Selon des données récentes, la présence sectorielle des petites et moyennes entreprises (PME) privées confirme la faiblesse relative du nombre de PME industrielles.

Ainsi, en 2008, à peine plus de 18 % de l'ensemble des PME privées sont de type industriel, le reste étant pour l'essentiel des entreprises de service (46 %) et de BTP (35 %). Cette structure, qui n'est pas sans rapport avec le mode de régulation de l'économie, montre bien que l'investissement privé s'oriente vers les activités naturellement peu ouvertes à la concurrence étrangère (secteur des biens non échangeables, pour reprendre la terminologie utilisée dans la théorie du *dutch disease*) et où les délais de récupération sont très courts. Si donc les changements institutionnels ont permis de libérer les initiatives, c'est, pour utiliser une formule empruntée, dans le parpaing et le fourgon aménagé qu'ils ont eu l'effet d'une petite révolution plutôt que dans les activités industrielles.

En réalité, le chiffre d'affaire du secteur est, pour l'essentiel, l'œuvre d'un nombre réduit de groupes privés qui prospèrent aux alentours du pouvoir politique, dans des zones grises, et dans des conditions qui sont loin de celles qui caractérisent la libre concurrence.

En dépit de ses résultats modestes, le statut économique du secteur privé a incontestablement évolué depuis le début des années 90. Cependant, cette tendance à la privatisation de l'économie apparaît davantage comme une création *ex nihilo* que comme résultat de la désétatisation. De plus, selon Benissad [2009], le développement du secteur privé semble avoir été grandement soutenu par la disparition de « l'effet d'éviction » dont il était victime par le passé, notamment dans le domaine de l'accès au crédit.

Enfin, pour conclure, on ne peut ne pas évoquer le rôle du capital étranger comme acteur nouveau de l'accumulation depuis l'adoption de la politique d'ouverture aux investissements directs étrangers. Au regard des faits observés et des chiffres enregistrés, notamment durant la décennie 2000, il y a tout lieu de penser que sa présence semble davantage relever du discours politique que d'une réalité économique tangible.

Très courtisé dans le discours économique des autorités politiques, l'investissement direct étranger (IDE) s'est révélé dans les faits décevant. En termes de chiffres, son apport est très faible. Quelques chiffres suffisent pour montrer combien son apport est insignifiant et marginal<sup>10</sup>. Mais en dépit de la modestie de son apport, l'IDE continue d'être présenté dans le discours officiel des autorités comme la panacée aux problèmes d'investissement<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> A titre d'illustration, de 1999 à 2008, les montants d'IDE effectivement réalisés n'ont pas dépassé 08,5 milliards de \$, soit une moyenne annuelle de l'ordre de 01 milliard de \$, correspondant à moins de 1 % du PIB par an en moyenne.

<sup>11</sup> Depuis fin 2008 et dans le sillage de la crise financière internationale, on note un changement de ton dans le discours officiel sur les IDE, changement qui ne tardera pas à se traduire par des remises en cause brutales de certaines dispositions liées aux conditions d'accueil des IDE.

Qu'en est-il réellement sur le terrain?

Outre son apport faible qui s'apparente à une défection, le capital étranger en Algérie s'inscrit, quand il se déploie, dans une logique manifestement extractive, dans le double sens du terme. En effet, sa présence se cantonne surtout dans les hydrocarbures, les télécommunications, les travaux publics et le bâtiment. Les investissements industriels (hors secteur minier) sont modestes, pour ne pas dire insignifiants. La conséquence en est que les revenus versés au reste du monde, essentiellement constitués au départ des bénéfices exportés par les entreprises pétrolières étrangères, n'ont cessé de croître pour atteindre des niveaux considérables, niveaux qui se trouvent manifestement en disproportion comparativement aux montants investis. Ces dernières années, les transferts au titre des bénéfices expatriés ont tendance à représenter une ponction non négligeable sur les réserves nationales en devises<sup>12</sup>.

Nous devons enfin souligner que s'il en est ainsi, c'est sans doute parce que l'IDE en Algérie n'est pas soumis à des priorités nationales. L'absence de régulation étatique tant au niveau des orientations sectorielles des investissements qu'au niveau du régime des participations dans la propriété expliquent sans doute la prédominance du caractère essentiellement « extractif » des IDE<sup>13</sup>.

Quand à la défection du capital étranger industriel en dépit de ce que A. Benachou [2009] qualifie « d'attractivité potentielle de l'économie », il nous semble qu'il faille en rechercher les raisons moins dans la nouvelle configuration du rapport salarial que dans celle du mode d'insertion internationale de l'économie algérienne : la volonté d'attirer les capitaux étrangers par l'instauration d'un rapport salarial de type « taylorisme primitif » semble contrariée par l'ouverture extrême des frontières économiques par le démantèlement tarifaire et le désarmement douanier. Cela rappelle la vieille contradiction connue dans la théorie économique entre la libre circulation internationale des marchandises et celle des capitaux, puisque l'une et l'autre tendent, en cherchant à égaliser les conditions de production à l'échelle internationale, à s'exclure mutuellement.

## CONCLUSION

Les schémas classiques, empruntés aux théories dominantes, ne nous semblent pas à même d'expliquer les blocages auxquels l'accumulation est confrontée dans un régime rentier comme celui à l'œuvre en Algérie. L'approche par la régulation permet une lecture féconde des ressorts qui fondent la dynamique de la crise. En Algérie, le caractère rentier du régime semble s'être davantage renforcé, notamment du fait des nouveaux arrangements institutionnels que véhicule le nouveau mode de régulation. La crise du régime rentier d'accumulation se manifeste davantage par des blocages internes qu'externes, d'où la persistance, au niveau macroéconomique, de la difficulté de transformer l'épargne en investissement. Par ailleurs, le comportement des principaux acteurs de l'accumulation semble s'inscrire dans la logique du mode de régulation mis en place depuis le début des années 90. Ce comportement demeure d'essence rentière dans la mesure où la captation de la rente se révèle être son mobile premier.

---

<sup>12</sup> C'est sans doute cet aspect qui pousse des auteurs régulationnistes comme M. Lanzarotti à émettre des doutes sur l'aptitude des IDE à susciter un développement économique durable. Se basant sur son étude de l'expérience coréenne, ce dernier écrit : « *Il est en effet peu probable que l'IDE puisse, en tant que moyen privilégié d'approvisionnement en bien d'équipement* [Rappelons que pour cet auteur, le régime d'accumulation se conçoit en termes de modalité d'articulation entre les sections I et II. Ndl], *soutenir l'accumulation durablement. Les dettes se payent, l'investissement direct se rémunère* » [Lanzarotti, 1992, 184].

<sup>13</sup> Ce n'est que dernièrement, et certainement en raison de la tournure prise par la question des transferts des bénéfices, que les autorités politiques du pays ont commencé à prendre conscience de la nécessité d'articuler la politique en matière d'IDE aux priorités nationales. Parmi les nouveaux critères édictés pour l'accueil de l'IDE, il y a la nécessité pour le projet envisagé de présenter, pour toute sa durée de vie, un bilan devises positif.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADDI L. [1990], *L'impasse du populisme*, Alger, ENAL.
- AMAROUCHE A. [2006], *Etat-Nation et économie de rente en Algérie, essai sur les limites de la libéralisation*, Thèse de doctorat d'Etat, Institut National de Planification et de Statistique, Alger, novembre 2006..
- BENABDELLAH Y. [2008], « *Economie politique de la transition dans une économie pétrolière : le cas de l'Algérie* », Communication présentée lors du Séminaire du CEPN (CNRS - Université Paris 13), ayant pour thème « *Economie politique de la transition dans deux économies pétrolières : la Russie et l'Algérie* », organisé avec MEDITER (CEPN – MSH - Paris Nord), 14 novembre 2008.
- BENACHENHOU A. [2009], « Keynes est mort », dans le quotidien El Watan du 20 et 21 janvier 2009.
- BENACHENHOU A. [1999], « Bilan d'une réforme économique inachevée en Méditerranée », Cahiers du CREAD, Alger, n° 46-47, 4<sup>ème</sup> trimestre 1998 et 1<sup>er</sup> trimestre 1999, 67-88.
- BENISSAD H. [2009], « Algérie : du modèle de développement », in le quotidien El Watan du 23 et 24 mars 2009.
- BOYER R. [2004], *Théorie de la régulation. 1. Les fondamentaux*, Paris, La découverte.
- HAUSMANN R., MARQUEZ G. [1986], « Venezuela : du bon côté du choc pétrolier ». Dans BOYER R. (ed) *Capitalismes fin de siècle*, Paris, PUF, 141-163.
- LANZAROTTI M. [1992], *La Corée du sud : une sortie du sous développement*, Paris, PUF.
- LIPIETZ A. [1986], « Le kaléidoscope des « sud » », dans Boyer R. (éd) *Capitalismes fin de siècle*, Paris, PUF, 203-224.
- OMINAMI C. [1986], *Le tiers-monde dans la crise*, Paris, La découverte.
- SADI N. E. [2005], *La privatisation des entreprises publiques en Algérie : objectifs, modalités et enjeux*, Paris, L'Harmattan.